

Présents : Danièle CHOIGNOT (CASAM)- Dominique CAMBIANICA (COMSYR)- Patrick BERTRAND (RESF) – Brigitte CAHEN (Urgence une nuit à l'abri et Solidarité Migrants Moselle)- Anne FERAY (MRAP) – Sophie FERRANT (Secours catholique)- Marie-Claire FABERT (JRS WELCOME)- Catherine ONOBELE (MDM)- Solène KILLIAN (CHR Mercy- PASS) Corinne MAURY (Pastorale des migrants)- Bernard LECLERC (LDH)- Grégory MATHIEU et Laura AMATO (AIEM)

A l'ordre du jour :

- moyen de paiement (et de contrôle) pour les bénéficiaires de l'ADA
 - étrangers malades :
 - le débat autour de l'AME
 - les titres de séjours étrangers malades
 - l'agence régionale de santé et les migrants
 - un an de la loi asile immigration : quel impact sur l'activité de nos permanences?
 - l'ASE et la prise en charge des mineurs non accompagnés en Moselle : la décision du défenseur des droits
 - Enfermement des enfants en CRA
 - A partir des constats, des actions? lesquelles?
-

Déroulé

• **Informations suite à la réunion en préfecture du 15 octobre.**

Participent à la réunion les associations invitées via le RESAM : RESF, MdM, FAP, LDH, CASAM, Secours Catholique, JRS

La réunion a lieu dans le cadre d'un nouveau dispositif mis en place par la préfecture : une réunion trimestrielle et une adresse mail dédiée pour saisir la préfecture des cas individuels.

Les informations communiquées par la Préfecture : 4000 demandes d'asile de janvier à fin août 2019 pour la Moselle soit +43% par rapport à la même période 2018. La plupart des demandeurs sont originaires des Balkans. Il en découle une pression sur l'hébergement.

Dispositif d'aide au départ : 719 départs, moitié volontaires, moitié contraints.

Augmentation des moyens d'accompagnement (formations, contrats accueil et intégration) programme régional insertion professionnelle HOPE (réfugiés, protégés), sorties des foyers vers CPH 70 places en Moselle.

Les associations présentent les dossiers avec informations complémentaires ; retours attendus à l'occasion des suivis mensuels, prochaine réunion mi-janvier.

Echanges : le ralentissement des procédures par rapport aux audiences antérieures est-il en lien avec cette nouvelle façon de faire de la préfecture ou avec la conjoncture ? Les associations n'ont pas d'autre moyen pour soumettre leurs dossiers. L'AIEM échange avec la préfecture au moyen de tableaux des situations bloquées.

Le programme HOPE est limité car difficilement accessible à des publics précaires, en particulier l'exigence du niveau de langues A2 écarte nombre de personnes.

Constat d'une mauvaise coordination entre DDCS et ASE sur sorties de prise en charge des MNA.

- **Mineurs non accompagnés**

Le défenseur des droits a établi (septembre 2019) un rapport accablant pour le département de la Moselle dans de nombreux domaines (hébergement, santé, éducation, demande d'un nouveau protocole avec la PAF respectant les droits des personnes, insuffisance des moyens).

Scolarisation : RESF a demandé une audience avec la FSU auprès du DDSEN sur la scolarisation et la formation. Un premier rendez vous n'a pas été honoré. L'audience a été reportée au 24 octobre. Les problèmes de scolarisation sont résolus. Blocage au niveau des CIO du fait d'un dispositif insuffisant (tests linguistiques en particulier). Les discours entretiennent la confusion entre scolarité obligatoire et le droit à la formation qui ne s'arrête pas à 18 ans.

- **Moyen de paiement (et de contrôle) pour les bénéficiaires de l'ADA**

Outre les mesures qui pourraient être retenues suite au débat national, la carte de retrait de l'ADA doit être transformée en carte d'achat. Après un premier report, la mise en place est prévue pour le 5 novembre ; le projet de facturer toute opération au-delà de 25 paiements par mois a été abandonné.

Unanimité contre une telle disposition qui méconnaît les besoins de liquidité des DA pour nombre de paiements.

Il est décidé de faire une lettre commune des associations, reprenant l'argumentaire proposé par le CFDA et adressée au Directeur de l'OFII

- **Etrangers malades :**

- le débat autour de l'AME n'est pas terminé. Alors que la ministre de la santé a dit la nécessité absolue de son maintien et que la fraude est particulièrement réduite (38 sur 300000 bénéficiaires), le président de la République parle d'abus... Différentes pistes sont évoquées (délai de carence allongé pour accès des DA à l'AM, accord préalable) sans que l'on sache actuellement quel est l'objectif final. MdM engage une campagne d'affichage sur l'AME.

- Sur Metz, la PASS est désormais présente au carrefour des solidarités le vendredi matin et MdM se positionne avec le bus des restos du cœur. La consultation de MdM du jeudi am à la gare maintenue.

L'accès à l'AME ne sera plus géré au niveau départemental mais passe en novembre au niveau national. La CPAM n'aura plus la main, mais reste l'interlocuteur.

- **Un an de la loi asile immigration : quel impact sur l'activité de nos permanences ?**

Orientation des DA : on constate une mobilité plus importante des demandeurs d'asile ce qui a pour conséquence que les associations perdent leurs traces. Le suivi est plus aléatoire.

Le CASAM ne fait plus de dossiers OFPRA (fin du partenariat avec Aiem).

CNDA : moins de demandes de recours sans qu'on en connaisse les raisons (prise en charge dans les structures dédiées ?). Les rejets par ordonnance en augmentation (originaires de pays « surs »). Les procédures en video-audience pour la CNDA semblent abandonnées pour l'instant.

Il y a un besoin de préparation aux audiences de recours : le centre J Rodhain, le CASAM, le carrefour des solidarités le font pour ceux dont ils ont préparé les dossiers. Cette préparation se fait aussi dans les hébergements... Cette préparation est très spécifique car l'entretien est très inquisiteur...

Pour les demandes de réexamen, à partir du moment où l'on fait la demande, le délai est de sept jours pour déposer le dossier avec les éléments nouveaux. Il est impératif de disposer de ces éléments nouveaux avant de faire une demande de réexamen. C'est un piège si les personnes retirent le document sans être prêtes.

RESF a doublé ses permanences.

Il semble que depuis la mise en application de la nouvelle loi, les demandes de 2018 ont été mises en attente afin de respecter les délais sur les demandes 2019.

Le COMSYR signale une nouvelle procédure des consulats de France en Turquie qui crée des difficultés nouvelles. Des visas valant titres de séjour sont délivrés sur la base de la communication d'une adresse, considérée souvent à tort comme un hébergement. Les personnes arrivant sont considérées comme ayant un lieu de résidence qu'elles n'ont pas et se trouvent en difficulté pour avoir accès à un hébergement. La ville de Metz a adressé des familles dans ce cas au COMSyr.

- **Enfermement des enfants en CRA**

Le CRA de Metz avait été retenu dans la campagne UNICEF du printemps. Demande aux autorités de choisir d'autres mesures, mais il reste que la loi n'interdit pas la rétention. Nous avons adressé en juin 2019 une lettre aux députés, les invitant à exercer leur droit de visite du CRA. Lettre restée sans réponses.

A noter, l'ordre de Malte n'a pas renouvelé sa candidature pour la gestion du CRA. On ne sait pas qui lui succédera.

- **A partir des constats, des actions? lesquelles?**
 - Courrier collectif sur carte ADA
 - AME : campagne MDM.
 - Municipales : insérer des questions sur les droits des migrants. Welcome a adressé une proposition (CCAS, maintien du carrefour, volonté que la compétence migrants devienne municipale). LDH : conseil de résidents étrangers.

- **Echange de bonnes nouvelles** : régularisations, réussites scolaires.
- **Occupation actuelle d'un gymnase**, 37 personnes à cette date, DA ou déboutées. La démarche permet de dénoncer l'insuffisance des hébergements.
 - MAIS :
 - L'absence de précautions pourrait conduire à la mise en danger de certaines personnes.
 - Les messages entretiennent des confusions, des rumeurs.
 - Cela conduit les associations présentes à la réserve.